

Compte-rendu #66 - Séances du 30 mars 2026

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Questions jointes de la députée Dorothée De Rodder (PS) et du député Loïc Jacob (Les Engagés) :

[« Place des femmes dans la recherche scientifique et lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles »](#)
[« Plan d'égalité de genre du Fonds de la recherche scientifique \(FNRS\) 2026-2027 »](#)

Malgré les connaissances accumulées concernant les **inégalités entre hommes et femmes dans la recherche scientifique**, peu d'initiatives concrètes ont été prises. Certes, on peut citer l'exemple d'une majorité de femmes rectrices ou celui de la résolution, votée par le Parlement en 2019, qui soutenait les établissements dans leur lutte contre les discriminations de genre, mais cela reste insuffisant. Récemment, une affaire relative à du harcèlement moral et sexuel d'un professeur faisait à nouveau l'actualité.

Le ministre dispose-t-il d'un **état des lieux de la présence des femmes dans le monde académique** ? Son prédécesseur a-t-il été consulté dans l'élaboration du texte actuellement défendu par la ministre-présidente, qui vise à **lutter contre les violences sexistes et sexuelles** ? Quelle est la protection concrète prévue par ce texte, et pour quel public-cible exactement ?

Par ailleurs, il s'avère que **le FNRS vient d'adopter son nouveau Plan d'Égalité de Genre**, qui propose de nouvelles mesures pour l'égalité de genre dans l'avancement de carrière ou dans les questions d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. **Le cabinet a-t-il été impliqué ou a-t-il suivi les travaux menés par le FNRS** ? Quels sont les **outils à disposition pour soutenir ces initiatives** ? Certaines subventions peuvent-elles être conditionnés à des facteurs tels que le respect de l'égalité de genre ?

Réponse de M. Boris Dilliès, ministre de la Recherche :

« Il ne serait pas exact de dire que rien n'a été fait depuis 2019 en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de la recherche. [...] **La place des femmes dans la recherche s'est fortement améliorée et je vais vous le montrer.**

Le dernier rapport du FNRS sur l'état de l'égalité de genre dans la recherche nous indique que, **de manière générale, 45 % des mandataires FNRS sont des femmes**. Certes, 45 %, ce n'est



pas 50 %, mais ce pourcentage reste important. **Malgré tout, on observe une diminution de la proportion de femmes au fur et à mesure de l'avancement de la carrière**, ce qui décrit une situation un peu moins favorable. Si cette proportion de femmes dans la recherche progresse positivement au cours du temps, à tous les niveaux de la carrière, elle est fortement dépendante de la thématique de recherche : la proportion de femmes est beaucoup plus importante dans le domaine du développement durable que dans les sciences exactes et naturelles.

S'agissant des bourses de recherche, des données genrées n'existent que pour les financements attribués par le F.R.S.-FNRS. Ces données sont nombreuses et détaillées, ce qui ne permet pas de les présenter de manière exhaustive en réponse à une réponse orale. Certaines analyses permettent néanmoins d'éclairer les dynamiques existantes. À cet égard, l'analyse réalisée par le F.R.S.-FNRS sur les publications en libre accès des mandataires permanents constitue une source d'information utile pour appréhender certains aspects de la production scientifique et de sa répartition. Cette analyse est accessible publiquement sur le site du Fonds.

De nombreuses mesures sont déjà à l'œuvre dans ce domaine. Je vais citer les principales : le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche qui tente de gommer un certain nombre d'inégalités. Ainsi, il incite les universités et le F.R.S.-FNRS à respecter un équilibre de genre parmi les scientifiques participant aux conférences ou jurys de sélection ou de promotion. **Des sensibilisations des membres du jury concernant le biais de genre sont dorénavant réalisées.** Le F.R.S.-FNRS ainsi que toutes les universités francophones se sont dotés de plans pluriannuels d'égalité de genre. Celui de la Fondation sera renouvelé cette année.

Toujours **au sein du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés, les conseils d'administration et d'accompagnement ont vu leur proportion de femmes passer de 27 % en 2022 à 43 % à partir de 2023.** Une commission genre au sein de l'ARES et un groupe de travail "Genre" au sein du FRS-FNRS ont été créés.

La question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche fait également l'objet d'une attention particulière. Dans ce domaine, les travaux menés actuellement s'inscrivent dans la continuité des initiatives engagées lors de la législature précédente. L'initiative est d'ailleurs poursuivie par la ministre-présidente.

J'ai d'ailleurs participé à une autre étape, lors de la séance de ce 6 mars 2025 du gouvernement de la Communauté française : **l'adoption en deuxième lecture d'un avant-projet de décret visant à garantir la prévention et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice.**

Les dispositions de l'avant-projet de décret en question, applicables à tous les étudiants, s'appliquent également aux chercheurs et chercheuses en doctorat, qui sont des étudiants de troisième cycle. L'avant-projet intègre en effet l'obligation, pour chaque université, de disposer d'une **charte régulant les relations entre les doctorantes et doctorants, d'une part, et leur promoteur ou promotrice, d'autre part**, en vue de mieux protéger les doctorants et doctorantes du harcèlement dont ils ou elles pourraient être victimes. Une telle charte a pour objectifs de clarifier les droits et les obligations de chacun et de prévenir les situations de déséquilibre ou de conflit susceptibles de favoriser des comportements inappropriés, y compris de harcèlement.

Dans le prolongement de l'initiative, le ministre Dolimont a proposé, dans le cadre de la feuille de route 2026 du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la **création d'un groupe d'analyse, chargé d'approfondir de telles questions et de formuler des propositions concrètes et concertées avec l'ensemble des acteurs concernés.** Le groupe de travail n'a toutefois pas



encore pu commencer ses travaux, en raison du manque d'effectifs mobilisables au sein de la Direction de la recherche scientifique. Mon ambition est précisément de renforcer la direction afin de permettre aux travaux de démarrer.

Le F.R.S.-FNRS est une fondation d'utilité publique. Elle dispose donc d'une autonomie institutionnelle. Une intervention directe du cabinet ministériel dans la mise en œuvre des mesures soutenues et dans sa gestion constituerait une ingérence incompatible avec un tel statut. Cependant, un commissaire du gouvernement assiste aux réunions du conseil d'administration et veille au respect des dispositions décrétales applicables.

2. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

[« Impact de la réforme des pensions sur l'attractivité de la fonction académique »](#)

Un accord sur la **réforme des pensions** venant d'être annoncé au niveau fédéral, il y a lieu de s'interroger sur son impact sur le personnel universitaire. Précédemment, l'Union pour les universités francophones (UNIFRA) avait tenté d'analyser l'impact de la réforme annoncée, établissant un moyen sur la pension brute allant de 12 à 28% en fonction de l'âge des individus. En outre, cette réforme ne tient pas compte des spécificités de la carrière académique, incluant une moindre cotisation pour la pension et un accès tardif à une nomination permanente à l'université. Cela pourrait engendrer des répercussions sur l'attractivité de notre recherche scientifique.

Le ministre dispose-t-il d'informations à propos de l'impact de la réforme sur le personnel académique ? Confirme-t-il que les établissements de la FWB ne seront pas en mesure de constituer un deuxième pilier de pension, à l'inverse de leurs homologues flamands ?

Réponse de M. Boris Dillies, ministre de la Recherche :

« Il est exact que le projet de réforme fédérale des pensions a été approuvé en troisième lecture par le gouvernement, mais **le texte n'a pas encore été adopté par le parlement et les arrêtés d'exécution n'ont pas été pris à ce stade. Dans ces conditions, il est prématuré de mesurer précisément l'impact que cette réforme pourrait avoir sur les pensions des chercheurs et du personnel académique.**

En ce qui concerne la possibilité de constituer un deuxième pilier de pension, je rappelle qu'il s'agit avant tout d'une question budgétaire et donc, de priorisation dans l'utilisation des moyens alloués aux universités. Les ressources qui seraient consacrées à l'alimentation d'un deuxième pilier ne pourraient plus être mobilisées pour d'autres missions essentielles : le financement de la recherche, l'acquisition d'équipements scientifiques ou l'octroi de bourses aux chercheurs. Cette réalité vaut tant pour les établissements de notre Fédération que pour ceux de la Communauté flamande. Je rappelle également que, dans tous les cas de figure, l'impact d'un tel mécanisme resterait limité à court et moyen termes pour de nombreuses générations académiques.

Ayant été récemment nommé comme ministre de la Recherche, je n'ai pas encore pu aborder cette question avec le ministre fédéral des Pensions, Jan Jambon. Mon prédécesseur l'avait rencontré à différentes reprises et avait attiré l'attention des autorités fédérales sur les préoccupations exprimées par le monde académique. **Ce dossier devra être suivi en étroite**



concertation avec la ministre de l'Enseignement supérieur, les chercheurs et le personnel académique n'étant pas les seuls concernés par ces évolutions. »

3. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

« Exonération du précompte des chercheurs »

Les établissements d'enseignement supérieur restent inquiets quant au projet de réforme, au niveau fédéral, de l'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs et chercheuses, et les membres du gouvernement de la FWB ne sont pas parvenus à les rassurer.

Que compte entreprendre le ministre pour défendre le secteur de la recherche ? Envisage-t-il la mise sur pied d'une commission interministérielle politique et scientifique pour en débattre ? Où en sont les réflexions au fédéral ? Quels sont les détails des dispenses actuelles ?

Réponse de M. Boris Dillière, ministre de la Recherche :

« En effet, le ministre Dolimont m'a bien remis le dossier. Il contient certaines données relatives à l'année 2024, qui vous ont été transmises en réponse à votre question écrite n° 31 en date du 17 février 2026, mises en ligne à 21h49 sur la plateforme du Parlement. »

Réponse de la députée :

Le ministre n'a pas répondu concernant la proposition de commission interministérielle, qui permettrait d'ouvrir la discussion avec les personnes concernées. Le projet de réforme de l'exonération du précompte entraînerait pour les universités, selon le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), une perte de 7% de leurs moyens structurels, ce qui affaiblirait le secteur de la recherche scientifique en FWB.

4. Question du député Martin Casier (PS) :

« Open science : état des lieux »

L'actualité mondiale mettant en avant les questions de souveraineté de nos données, d'indépendance et de facilités d'accès, le député souhaite **faire le point sur différentes politiques et évaluations prévues en matière d'open science**. Concernant le développement de l'**European Open Science Cloud (EOSC)**, le ministre précédent avait signalé que la Belgique sollicitait un avis externe pour éclairer le choix de sa future position. Quand le ministre recevra-t-il cet avis et quelle sera la position portée par la FWB ?

Le décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (open access) doit faire l'objet d'une évaluation en 2026. Quel est le calendrier précis de cette évaluation ?

Il a précédemment été signalé que 80% des articles scientifiques sont publiés en libre accès, mais **tous les domaines ne sont peut-être pas égaux** à ce niveau. Dispose-t-on de données par domaines scientifiques ?

Enfin, depuis 2024, **le F.R.S.-FNRS a intégré la valorisation des pratiques de science ouverte dans ses procédures d'évaluation**, et les chercheurs et chercheuses ont désormais la possibilité

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



d'exposer leurs pratiques dans ce domaine. Dans quelle mesure cette option a-t-elle été mobilisée ? Comment cela évoluera-t-il dans le cadre des candidatures auprès du FNRS ?

Réponse de M. Boris Dillière, ministre de la Recherche :

« **Concernant le développement de l'EOSC au niveau de l'Union européenne**, la Belgique n'a pas sollicité directement d'avis externes, mais elle a suggéré, dans le cadre des discussions menées au sein des instances européennes, notamment l'EOSC, qu'un tel avis puisse être envisagé, cela n'ayant pas encore été réalisé à ce stade.

La question principale reste le choix de la forme institutionnelle que pourrait adopter la future fédération "EOSC". Deux options sont à l'étude : un partenariat ou une *joint undertaking*. Chacune de ces options comporte des implications en termes de gouvernance et de financement qui restent à préciser, rendant la décision particulièrement délicate. **Pour l'instant, aucun consensus n'a encore émergé**. Le suivi de ce dossier est assuré de manière rigoureuse au sein de la commission permanente de collaboration intrabelge (CIS Open Science), à laquelle participe un membre de l'administration de la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR).

En ce qui concerne le décret du 3 mai 2018, le rapport de 2025 réalisé avec les données de 2024 est finalisé et sera soumis au conseil d'administration du mois d'avril de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Je m'attends donc à le recevoir dans la foulée. Le questionnaire de 2026 réalisé à partir des données de 2025 a, quant à lui, été lancé depuis le début du mois de mars. **Les pratiques de science ouverte sont bien valorisées dans l'évaluation des demandes de financement auprès du FNRS depuis l'appel "Bourses & Mandats 2025"**.

Bien que la section du formulaire de demande reste optionnelle et ne constitue pas un critère d'évaluation obligatoire, elle permet de mettre en valeur les pratiques des candidats. À titre d'exemple, **la dernière enquête menée auprès des experts ayant participé aux évaluations de 2025 indique que 81,7 % d'entre eux ont jugé ces sections narratives utiles dans le cadre de leur travail d'évaluation**, tandis que seulement 2,7 % n'avaient pas d'avis. Cela souligne l'intérêt concret de cette valorisation pour le suivi et l'appréciation des pratiques de science ouverte. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/100000020df01e>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question de la députée Valérie Dejardin (PS :

[« Absence de dispositifs visant à sanctionner les enseignants auteurs de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles »](#)

La justice vient d'annuler, par manque de preuves, les sanctions prises par l'UCLouvain contre un professeur accusé de comportements déplacés et répréhensibles. Ce dernier va donc continuer à encadrer des thèses et superviser des étudiantes et étudiants. Ce cas n'est pas isolé et démontre le **manque d'outils de protection des victimes au sein des établissements**.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Or, le gouvernement ne prévoit rien dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles à l'égard des membres du personnel : **le projet de décret actuellement examiné par le gouvernement ne prévoit en effet des sanctions envers les auteurs que s'ils sont étudiants**. Aucun groupe de travail sur ce sujet n'a été établi, alors que la ministre-présidente avait annoncé sa volonté de se baser sur un inventaire des dispositifs existants.

Où en est ce travail ? Le projet de décret a-t-il été adopté en deuxième lecture ? Est-il envisagé d'intégrer les membres du personnel dans les dispositifs prévus ?

Réponse de Mme Elisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Comme je vous l'ai communiqué [précédemment], j'ai demandé à l'administration de dresser un inventaire des régimes existants et d'organiser dans la foulée des groupes de travail. Elle n'est pas encore revenue vers moi ; vous comprendrez que cela ne me choque pas.

Je peux cependant vous apporter une nouvelle information, à savoir que **l'avant-projet de décret visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et les discriminations dans l'enseignement supérieur de plein exercice a bien été adopté en deuxième lecture par le gouvernement, le 6 mars dernier**. Cet avant-projet est désormais entre les mains du Conseil d'État. Nous avons déjà répondu à une série de ses interrogations et attendons l'avis officiel.

Cela dit, malgré tout ce que nous pourrions mettre en œuvre comme mesures spécifiques dans l'enseignement supérieur, nous sommes face à une problématique sociétale globale. **Nous devons continuer à accompagner les victimes à porter plainte ; quel que soit le statut de la personne concernée, la justice doit agir**. C'est ensemble que nous combattons ce fléau. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020df022>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>